

**Séance 02 juillet 2018**

L'an deux mil dix-huit, le **02 juillet à 20h30**

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LACROIX, maire de Buthiers.

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
11	8 Puis 9 pour le dossier n°2	8 Puis 9 pour le dossier n°2

Date de la convocation
26/06/2018

**Présents** : M. LACROIX Jean-Yves, Maire,

Mme RICHARD Nathalie, M. CHAMOREAU Christophe, Adjoint(s),

Mme BOUTET Agnès, Mme BURGUET Annie, M. KUPIENNE Emeric (arrivée pour le dossier n°2), M. GRISON Gérard, M. FRANCE BARBOU Jean-Luc, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Mme BLONDEAU Delphine donne pouvoir à Mme BOUTET Agnès,

**Absents** : M. BOISGARD Olivier, M. THEVENET Julien,

**Secrétaire de séance** : Mr CHAMOREAU Christophe,

#### **A Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 11/06/2018 est approuvé à l'unanimité.

#### **B Adoption de l'ordre du jour de la séance**

L'ordre du jour de la séance est approuvé à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR** :

- 1) Contrat rural
- 2) Convention avec le PNR pour le sédum
- 3) SDESM : groupement de commande pour la désignation mutualisée d'un Délégué à la Protection des Données
- 4) Remboursement de frais à un adjoint
- 5) Sollicitation d'aides pour un désherbeur mécanique
- 6) Affaires, informations et questions diverses.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour : Adoption des nouveaux statuts de la CCPN. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **1) Contrat rural**

Monsieur le Maire indique au Conseil où en sont les travaux de la Mairie, en particulier suite à la liquidation judiciaire du menuisier et à la reprise de la société par une Scoop qui terminera les travaux de la société défailante.

Un avenant concernant une plus value pour des vitrages supplémentaires sur les garde-corps des escaliers de la Mairie pour un montant de 3 199,65 €HT soit 3 839,58 euros TTC est proposé au conseil pour des raisons de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe aussi le Conseil que la réception des travaux du contrat rural est prévue le 26 juillet.

Le Conseil municipal désire qu'une attention particulière soit portée sur le béton désactivé en général et particulièrement sur le parking de la Mairie pour savoir si ce dernier a été fait dans les règles de l'art et s'il résistera au temps. Un avis sur cette question va être sollicité auprès de notre assistant à Maîtrise d'Ouvrage, du Maître d'Œuvre, de notre assureur et de la société Qualiconsult, afin de bien déterminer la conduite à tenir et les précautions à prendre au moment de la réception des travaux.

## **2) Convention avec le PNR pour le sédum**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, pour pallier à l'arrêt des produits phytosanitaires, les allées du cimetière de Buthiers sont progressivement engazonnées et qu'il est prévu l'emploi de produits bio.

Il rappelle également que du sédum a commencé à être mis en place entre les tombes du vieux cimetière, la première fois avec l'aide et le financement du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF), la deuxième fois sans subvention. Une nouvelle subvention du PNRGF (24% du montant HT) et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) (50%), est maintenant possible. La commune a été retenue pour 50 m<sup>2</sup>, ce qui reviendrait à 272,74 euros HT. Monsieur le Maire demande que le Conseil Municipal l'autorise à signer une convention avec le PNRGF afin de pouvoir bénéficier de ces subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

## **3) SDESM : groupement de commande pour la désignation mutualisé d'un Délégué à la Protection des Données**

Monsieur le Maire a informé lors du précédent Conseil de la nouvelle réglementation relative à la protection des données, et que le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) mettait en place une mutualisation permettant le choix d'un prestataire commun pour les communes adhérant à ce projet. Cette adhésion serait gratuite pour les membres du SDESM, mais les frais de fonctionnement à prévoir pour notre commune sont actuellement évalués entre 500 et 1 500 euros par an. Il avait alors été décidé de voir s'il n'existerait pas des solutions moins onéreuses pour la Commune.

Il s'avère que malgré les actions entreprises par Monsieur le Maire auprès de notre députée Madame LACROUTE, de l'Union des Maires, de la Communauté de Communes du Pays de Nemours, la seule solution de mutualisation actuellement offerte l'est par le SDESM.

Monsieur le Maire demande en conséquence au Conseil de l'autoriser à signer la convention avec le SDESM, permettant à la commune de participer au groupement qu'il propose.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition par 6 voix pour et 3 abstentions (Mmes RICHARD, BOUTET et BLONDEAU).

## **4) Remboursement de frais à un adjoint**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame RICHARD, première Adjointe, a avancé les frais d'achats de livres destinés aux lauréats du concours « Ouvrez l'œil », pour un montant de 93 €.

Le conseil municipal vote le remboursement de ces frais à Mme RICHARD à l'unanimité.

## **5) Sollicitation d'aide pour un désherber mécanique**

Monsieur CHAMOREAU, Adjoint, informe le Conseil municipal qu'il est possible d'être subventionné, et ce pour la dernière fois, par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et par le Département pour l'achat d'un désherbeur mécanique, suite à l'engagement pris par la commune de ne plus recourir aux produits phytosanitaires. Cet appareil à moteur thermique, particulièrement destiné à l'entretien des caniveaux, coûte 1 543,87 HT avec 4 brosses d'avance et est subventionnable à hauteur de 80 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention en ce sens.

## **6) Adoption statuts CCPN**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Nemours doivent être modifiés en ses articles 5 et 6 suite au transfert de compétences, notamment en matière de GEMAPI qui ne relève plus directement de la CCPN et l'ajout d'une motion relative au scrutin à chaque fois que le mandat du Président prend fin. Il faut qu'à la suite du Conseil communautaire chaque commune membre de la CCPN adopte ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette adoption des nouveaux statuts à l'unanimité.

## 7) Affaires, informations et questions diverses

### a) Balayage

Monsieur le Maire informe qu'est recherchée la possibilité de remplacer la société assurant actuellement le balayage des rues de la commune. En effet, cette société n'a pas prévenu lors de son dernier passage général, ce qui n'a pas permis que la Mairie demande à ce que les véhicules n'occupent pas les caniveaux. Un nouveau passage programmé, avec cette fois un retrait des véhicules demandé rue des Roches, n'a pas été fait, pas plus qu'encore un nouveau, et ce sans aucune explication ni même sans que la commune en soit avertie.

### b) Curage des avaloirs

Suite aux violents orages du samedi 9 juin qui a vu notamment le bas de Roncevaux inondé et des caves des certaines habitations remplies d'eau, une réunion avec la Samin, la commune de Buthiers et l'Agence Routière Territoriale (ART) s'est tenue pour essayer de réguler toute cette eau qui descend du plateau. L'ART va refaire le fossé qui n'existe plus le long de la côte de Roncevaux et remettre en état le tuyau bouché qui traverse la départementale permettant à l'eau de s'écouler en grande partie dans le bois à côté.

Juste avant ces orages nous avons fait heureusement nettoyer nos avaloirs. Mais ces derniers, du fait de l'orage et du ravinement du calcaire du plateau, sont maintenant remplis. Le directeur de la Samin nous a toutefois indiqué qu'il prendra à sa charge ce deuxième curage. Rappelons en effet que, chaque année, la Samin prend à sa charge le nettoyage des avaloirs du bas de la descente de Roncevaux. Monsieur le Maire l'en a remercié.

### c) Assurances de la commune

Nous avons pris la décision de réfléchir sur un éventuel changement d'assureur suite à des attentes et des promesses non tenues par notre assureur actuel.

---

*La séance est levée à 22 h20*  
**Le Maire, Jean-Yves LACROIX**